



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à l'Éducation artistique
et aux actions culturelles

Affaire suivie par :

Carlos CRUZ

Fonction : DRAAC

Tél : 0590.47.82.18

Mél : carlos.cruz@ac-guadeloupe.fr

n

Parc d'activités la Providence

ZAC de Dothémare BP 480

97183 Les Abymes Cedex

Délégation à l'Éducation artistique et aux actions culturelles

Les Abymes, le lundi 26 février 2024

La rectrice de région académique

Rectrice d'académie

Chancelière des Universités

Directrice Académique des Services de

L'Éducation Nationale

A

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs,
Mesdames, Messieurs les principaux,
Mesdames, Messieurs les proviseurs
Mesdames, Messieurs les directeurs d'École,
Mesdames, Messieurs les enseignants

Objet : Campagne d'appel à projets d'éducation artistique et culturelle pour l'année scolaire 2024-2025

Je vous informe que, la campagne d'appel à projets d'éducation artistique et culturelle pour l'année scolaire 2024-2025 est ouverte **du lundi 26 février au vendredi 26 avril 2024**.

Toutes les actions relatives à cette campagne, s'effectuent par le biais de l'application **ADAGE** sur laquelle seront déposés les projets. Les enseignants rattachés à une école ou à un établissement scolaire du second degré pourront déposer leur projet sur l'application. Au préalable, ils demanderont à leur Directeur ou Chef d'établissement d'être nommé rédacteur de projet. Durant toute la campagne, le rédacteur de projet pourra le compléter, le modifier.

Chaque acteur de cette campagne, directeur, chef d'établissement, inspecteur, et membres de la commission départementale, pourra consulter le projet (lecture seule), demander des précisions au rédacteur puis valider.

Une fois la campagne terminée, la commission partenariale académique émettra des avis pédagogiques qui seront présentés à la commission technique co-présidée par le DRAAC et la DAC-Guadeloupe. A l'issue de cette commission les avis de subvention seront communiqués aux établissements via la plateforme ADAGE. Une notification de confirmation leur sera adressée également par courriel. Tous les dossiers incomplets, ne respectant pas les critères de recevabilité ou hors délai ne pourront être étudiés ou retenus.

Les priorités académiques et nationales sont :

- La recherche de l'équité territoriale (100 % EAC)
- Les publics fragiles : (Handicap, Education Prioritaire, Zones rurales)
- Le développement du théâtre à l'école (« troupe d'école »)
- Les actions en faveur de la lecture et de l'écriture
- Le développement du chant choral et de la musique
- Le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Vous trouverez en annexe la « notice explicative » pour le montage des projets accompagnée de la fiche « Contacts de la DRAAC » pour toute demande d'accompagnement que vous adresserez aux Conseillers Sectoriels pour le second degré et aux Conseillers Pédagogiques Départementaux pour le premier degré.

Toutes ces fiches sont également téléchargeables sur ADAGE dans **Documents d'accompagnement** et [sur le site de la DRAAC](#).


Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie
Dominique BERGOPSON

